



TOURISME



## Développement du loisir pêche : un levier supplémentaire pour l'attractivité touristique de la Dordogne

Dans le cadre de sa politique de promotion du tourisme et du loisirs pêche, le Département de la Dordogne procède chaque hiver à des opérations d'empoissonnement de ses sites. Brochets, gardons, black-bass ou encore truites, au total cette année, près de 10 tonnes de poissons ont été relâchés pour le plus grand plaisir des pêcheurs.

*Publié le 29 novembre 2022*

Avec près de 4 millions de visiteurs accueillis chaque année, la Dordogne est la première destination touristique française des départements de l'intérieur. Un succès qui s'explique pour partie par la volonté du Conseil départemental de la Dordogne de promouvoir le département et ses atouts en appuyant sur plusieurs leviers.

L'un de ces leviers est le tourisme et le loisir pêche pour lesquels un Schéma départemental du développement du loisir pêche a été mis en œuvre avec, en complément, des opérations d'empoissonnement et une réglementation adaptée sur les sites départementaux.

Voté en octobre 2020, le Schéma départemental de développement du loisir pêche (SDDLDP) a pour objectif de définir des axes qui favoriseront le développement de cette activité : qualification d'hébergements (chambres d'hôtes, locations saisonnières, hôtels, résidences de tourisme, campings, ...), parcours pêche avec différents labels (découverte, famille, passion), événements, communication, aménagements structurants (cales à bateau, pontons de pêche, etc.).

La collectivité s'est également engagée dans un partenariat professionnel avec la Fédération départementale de pêche à travers lequel ont été labellisés des sites et hébergements départementaux, des portions de cours d'eau et rivières. De même, des empoissonnements spécifiques sont menés pour répondre à une demande. Par ailleurs, le Département accompagne la Fédération dans tous les projets de développement du tourisme et du loisir pêche, portés sur le territoire.

**Faire de la Dordogne une destination pêche**

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/developpement-du-loisir-peche-un-levier-supplementaire-pour-lattractivite-touristique-de-la-dordogne-22333120?>

L'activité pêche apporte une plus-value significative à l'attractivité touristique du territoire, avec des potentialités de croissance importantes :

- › un réseau hydrographique dense et varié avec 4.000 km de cours d'eau et de grands plans d'eau, allant de 20 à 100 ha et pour la plupart départementaux,
- › un « réservoir de pêche à la mouche des salmonidés » départemental sur Saint-Estèphe qui connaît une fréquentation importante depuis son ouverture,
- › une diversité des milieux qui reflète la variété des techniques de pêche pratiquées : pêche de la truite, pêche des carnassiers, de la carpe et des poissons blancs ....

## Le développement touristique des plans d'eau départementaux

Les plans d'eau départementaux ont vocation à devenir les vecteurs d'une offre majeure de loisir et de tourisme pêche.

Les demandes sont de plus en plus nombreuses pour organiser des événements de niveau national dans ce domaine et sont en forte croissance sur nos sites pour pratiquer une pêche de qualité, tant par les locaux que par les touristes.

Le plan d'eau de Saint-Estèphe bénéficie, à ce titre, d'un succès exceptionnel : premier réservoir mouche départemental, il est le seul de cette superficie en Nouvelle-Aquitaine à être gratuit et à offrir cette qualité de pêche en embarcation.

## Les opérations d'empoissonnement

L'autre levier sur lequel s'appuie le Département pour développer le loisir pêche réside dans les opérations d'empoissonnement des sites départementaux. **Cette année, ce sont ainsi près de 10 tonnes de poissons qui sont relâchés sur quatre sites** : le Grand Etang de Saint-Estèphe, le lac de Gurson, l'étang de La Jemaye et la retenue de Miallet.

Voici dans le détail le programme d'empoissonnement 2022, conséquent et très qualificatif :

ESPECES	ST ESTEPHE	GURSON	LA JEMAYE	MIALLET	TOTAL
Gardons	1.000 kg	1.000 kg	1.500 kg		3.500 kg
Brochets (2-3 étés)		600 kg	600 kg	1.200 kg	2.400 kg
Sandres					
Black Bass	400 kg				400 kg
Perches	500 kg	500 kg	500 kg		1.500 kg

<b>Tanches</b>		<b>500 kg</b>			<b>500 kg</b>
<b>Truites</b>	<b>1.500 kg</b>				<b>1.500 kg</b>
<b>COÛT HT</b>	<b>27.065 €</b>	<b>20.586 €</b>	<b>20.586 €</b>	<b>15.012 €</b>	<b>83.249 €</b>